



**PREMIER RAPPORT**

**DU**

**COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Troisième session**

**de la 57<sup>e</sup> législature**

**du Nouveau-Brunswick**

**le 13 décembre 2012**

**MEMBRES DU COMITÉ**

M. Killen, président  
L'hon. M. Soucy, vice-président  
M. Parrott  
M. Stewart

M<sup>me</sup> Wilson  
M. Bertrand LeBlanc  
M. Melanson

le 13 décembre 2012

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 13 décembre 2012 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 12, *Loi concernant la Convention des Églises baptistes de l'Atlantique,*
- 13, *Loi relative à la gouvernance de la Ville de Saint John.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Grand-Sault—Drummond—Saint-André, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Carl Killen, député